



## **Le dimanche 6 juillet 2025**

**ARTICLE 1 :** Le vide-grenier de Luc sur mer est organisé par la Confrérie des Chevaliers de la Baleine. Ce vide grenier se tiendra de 9 heures à 18 heures. Les objets mis en vente devront appartenir à **des particuliers**, La vente de produits neufs et de produits alimentaires est interdite. La Confrérie des Chevaliers de la Baleine se réserve le droit de refuser tout déballage ne correspondant pas à un vide-grenier. Aucun véhicule ne devra rester sur les emplacements pendant le vide-grenier.

**ARTICLE 2 :** La Confrérie des Chevaliers de la Baleine est seule qualifiée pour l'attribution des emplacements. Aucune rétrocession ne sera admise. Les emplacements seront remis à partir de 6 heures et il n'y aura plus de circulation de véhicules possibles à partir de 9 heures. La Confrérie des Chevaliers de la Baleine se réserve le droit de disposer des emplacements non occupés à 9 heures sans que le titulaire puisse prétendre à un remboursement ou indemnité. Tout emplacement non occupé à 9 heures fera l'objet d'une redistribution.

**ARTICLE 3 :** La manifestation se déroulant sur un espace public et protégé, chaque exposant est responsable de son emplacement propre après son départ. Chaque exposant est responsable de son emplacement et de son matériel.

**ARTICLE 4 :** Les réservations sont faites uniquement le samedi 31 mai de 10h à 12h, le samedi 17 juin de 10h à 12 h et le samedi 14 juin de 10h à 12 h **dans le local de La Lutine situé Place du Docteur Sustendal**. Il faudra se munir d'une photocopie d'une carte d'identité. Le métrage est de 3 mètres obligatoirement. Pour les professionnels, un KBIS de moins de 3 mois doit être fourni.

**Les personnes non inscrites qui se présenteront le jour même seront prises en compte à partir de 9 heures en fonction des places disponibles.**

**ARTICLE 5 :** **Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non occupation de l'emplacement retenu ou de mauvaises conditions météorologiques.**

**ARTICLE 6 :** La circulation des secours et camions de pompier doit rester possible .